



CONCOURS PATCHWORK

POUR L'AMOUR DU FIL 2009 - 2010

ACTIVA-France et QUILTMANIA sont heureux de vous présenter le concours lancé lors de la 1^{ère} Edition du salon « Pour l'Amour du Fil ».

Thème : « Pour l'Amour du Fil »

Attention : le thème est un élément clé de ce concours ! Il vous sera demandé de respecter les différents critères mentionnés ci-dessous.

A - Critères de sélection des œuvres :

Ce concours est ouvert à toutes et tous

Critères de Sélection :

- taille du patchwork : 4m de périmètre (au maximum)
- la réalisation devra avoir 3 épaisseurs : top, molleton et doublure, et être matelassée
- toutes les techniques à base de tissu sont acceptées (embellissement, broderie ajoutée...)
- le patchwork devra comporter un manchon pour l'accrochage
- une étiquette comportant votre nom, adresse, et le titre de l'œuvre devra être cousue au dos de l'œuvre

Les œuvres présentées à la sélection doivent être réalisées spécifiquement pour ce concours (donc ne pas avoir été présentées à un autre concours, ni exposées, ni fait l'objet d'un article dans la presse).

B - Sélection et expositions des œuvres :

La première sélection se fera sur photographies.

(Merci de prêter une attention particulière à la qualité de vos photos).

Pour ce faire, merci de nous adresser 4 photos de l'œuvre avec au dos, ses dimensions, le sens de lecture, ainsi que votre nom et prénom.

- 2 photographies représentant la globalité de l'œuvre (format A5)
- 2 photographies différentes de détails de l'œuvre (format A5)

Un jury appréciera le respect du thème, la qualité de l'œuvre et la créativité.
La seconde sélection se fera à réception des œuvres sélectionnées.

Celles-ci feront l'objet d'une exposition lors de la 2^{ème} Edition du Salon « Pour l'Amour du Fil » qui se déroulera du 22 au 25 Avril 2010 à Nantes.

C - Frais de port et assurance des quilts :

- Les frais engendrés par l'envoi des quilts seront à la charge de la participante.
- Les œuvres sélectionnées seront assurées par la Société QUILTMANIA depuis leur arrivée jusqu'à leur réexpédition.
- Les frais de réexpédition seront à la charge de Quiltmania.

D - Récompenses

Les lauréats se verront remettre les lots suivants :

- **1^{er} prix** : une BERNINA 830 pour une valeur de 7999 €
- **2^{ème} prix** : un séjour pour 2 personnes de 4 jours à Nantes dans le cadre du Salon « Pour l'Amour du Fil » 2010, comprenant le voyage, l'hôtel, et 2 Pass afin d'assister au salon. (Ce gagnant sera personnellement contacté par l'organisation)
- **3^{ème} prix** : un coffret de fils Madeira pour une valeur de 700 €
- **De nombreux autres lots** seront aussi offerts par nos partenaires

E - Calendrier

- **Date limite d'inscription** : 31 janvier 2010
- **Date de réception des œuvres** : du 1er au 15 mars 2010 à l'adresse suivante :

Quiltmania-Concours « Pour l'Amour du Fil »
La Castillerie
44360 Saint Etienne de Montluc

- **Date de remise des prix** : salon « Pour l'Amour du Fil » du 22 au 25 Avril 2010 (excepté le 2^{ème} prix)

Note : Les participants au concours seront informés de la finalité apportée à leur candidature par courrier après délibération du jury.

F - Comment participer?

Inscrivez-vous directement sur www.pourlamourdufil.com ou en adressant le bulletin de participation ci-joint à l'adresse indiquée.

Tout envoi ne respectant pas l'ensemble des conditions de participation ne sera pas admis.

Informations Complémentaires et Règlement du Concours

Consultez les sites www.pourlamourdufil.com , www.quiltmania.com , www.activa-france.com

Ou contactez-nous par e-mail à : communication@quiltmania.com

LE REGLEMENT

1. Le participant est responsable des images utilisées dans son œuvre.
2. Les visuels doivent être libres de tout droit de reproduction.
3. Le participant concède aux organisateurs du concours le droit d'éditer, de publier, de reproduire et d'exposer les œuvres réalisées, dans les publications et sur les sites Internet.
4. Le participant garde la propriété intellectuelle de son œuvre.
5. Si le participant présente une œuvre où des personnes sont reconnaissables, il doit avoir obtenu un accord de ces personnes pour la diffusion et la reproduction des images.
6. Si le participant présente un visuel d'une marque, d'un personnage de fiction ou d'un objet industriel, ou de tout autre sujet soumis aux droits d'auteurs, une autorisation de diffusion sera également nécessaire.
7. Si l'auteur présente une œuvre qui symbolise un édifice architectural, il devra avoir l'accord du propriétaire de l'édifice et ceci indépendamment de la durée de la protection du droit de l'architecte.
8. Les organisateurs seront responsables des dommages qui surviendraient lors de l'utilisation, de l'exposition et de la présentation des œuvres.
9. Les visuels des œuvres pourront être utilisés pour une durée illimitée sur les sites Internet.
10. Les visuels pourront être utilisés pour une durée d'un an dans les expositions et les publications.
11. Les organisateurs seront responsables en cas de perte, vol ou dommage causé à l'œuvre durant toute la période où elle est confiée.
12. Le participant sera responsable de l'utilisation de ses visuels et de tous dommages et intérêts éventuels relatifs au non-respect de la vie privée ou des droits d'auteurs.
13. Les organisateurs prendront en charge les frais d'expédition des prix.

La participation au concours et au vote implique l'entière acceptation du présent règlement.

Tout manquement à ce règlement entraînera une disqualification immédiate.

LEXIQUE DU REGLEMENT

- a) **Les organisateurs** : les sociétés ACTIVA-France et QUILTMANIA.
- b) **Le participant** : toute personne proposant une œuvre réalisée par ses soins et n'ayant jamais fait l'objet d'une exposition ou publication et respectant le règlement du thème « Pour l'Amour du Fil ».
- c) **La composition** : l'œuvre doit respecter les critères mentionnés ci-dessus (voir A - critères de sélection des oeuvres).
- d) **Les sites Internet** : www.pourlamourdufil.com, www.activa-france.com, www.quiltmania.com
- e) **Les publications** : les participants autorisent les organisateurs à utiliser leurs œuvres, qu'elles soient retenues ou non, sous toute forme et sur tout support, sans aucune contrepartie financière.
- f) **Les expositions** : la présentation des œuvres sur le salon « Pour l'Amour du Fil » et tout autre salon des organisateurs de ce concours.
- g) **Les visuels** : toutes les images, photographies, et illustrations qui ont servi à la réalisation et la publication des œuvres.